

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/07/2022
Et publication ou notification le :
27/07/2022

2022_07_06 – Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020_05_04 du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

-2022_4 : Aménagement de l'entrée de l'école – Acquisition et installation d'un portail coulissant

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de l'école et suite à la mise en place de l'abri vélos, nous avons reçus des propositions concernant l'installation d'un portail coulissant.

Monsieur le Maire a accepté le devis de la Société Océanic Fermetures de Saint Gilles Croix de Vie pour l'installation d'un portail coulissant pvc/aluminium gamme "élégance" avec accessoires pour un montant de 7 110,00 euros TTC.

-2022_5 : SYDEV Avenant n° 1 à la convention n° 2022.EXT.0152

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_05_04 du 16 mai 2022 acceptant la convention n° 2022.EXT.0152 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau électrique Chemin de la Belle Étoile.

Considérant que :

- les travaux sont modifiés (ajout de 62 mètres linéaires de réseaux supplémentaires),
- la commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de ces travaux d'extension du réseau électrique - communications électroniques Chemin de la Belle Étoile,
- le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son comité syndical,
- l'établissement d'un avenant n° 1 à la convention est nécessaire entre la commune et le SYDEV.

Le montant des travaux s'élève à 2 480,00 € HT soit 2 976,00 € TTC.

Article 1 : Monsieur le Maire accepte l'avenant n° 1 à la convention du SYDEV n° 2022.EXT.0152 relative aux travaux d'extension de réseau électrique Chemin de la Belle Étoile.

Le montant de la participation de la commune est de 2 976,00 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

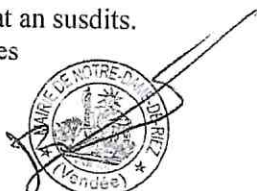
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/07/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU